

Ecrit par Mireille Hurlin le 28 mars 2023

Réforme des retraites, les sapeurs-pompiers volontaires bénéficient d'une bonification pour leur retraite



Lucien Stanziona, sénateur de Vaucluse, avec son groupe PS (parti socialiste), a déposé un amendement qui a été accepté visant à prévoir une majoration de la durée d'assurance -bonification- pour la retraite des sapeurs-pompiers volontaires, au titre de la solidarité nationale pour consolider le modèle de sécurité civile français et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers.

L'amendement, présenté par le sénateur Lucien Stanziona est écrit en ces termes : «Les sapeurs-pompiers volontaires ayant accompli 10 ans de service en qualité de sapeur-pompier volontaire ont droit à une bonification de leur durée d'assurance de trois trimestres. La bonification mentionnée est complétée par l'attribution d'un trimestre supplémentaire tous les 5 ans au-delà de 10 ans d'engagement comme sapeur-pompier volontaire.»

«Cette bonification ne peut conduire à porter au-delà de 4, le nombre de trimestres validés par un assuré, par année civile, dans les différents régimes légaux ou rendus légalement obligatoires, de base et



Ecrit par Mireille Hurlin le 28 mars 2023

complémentaires, français et étrangers.»